Inf'Oderen

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL - **NOVEMBRE 2009**

SOMMAIRE

P. 1 à 3	Le mot du maire
P. 4 et 5	Le conseil municipal en bref
P. 6	Borne d'accès Internet Campagne TNT
P. 7	Caisse Primaire INSEE Nouveau site Internet Ramonage
P. 8 et 9	Corps Franc Pommiès
P. 10	L'école des filles
P. 11	Prévention des vols
P. 11 à 13	Le passeport
P. 14	Pass aide mobilité
P. 15	Le café des aidants
P. 16	La Chapelle Notre Dame du Bon Secours
P. 17	Un bénévole à l'honneur : M. Jean WEISS
P. 18	La paroisse d'Oderen Le temps de Noël
P. 19	Une fête des Tilleuls réussie Kermesse à Oderen
P. 20	Le catch sportif Lâcher d'un chamois Match de football en Haute-Thur
P. 21	Trucs et astuces pour le jardin et la maison Recette d'automne
P. 22	Mots croisés
P. 23	Calendrier des manifestations
P. 24	Pharmacie de garde

Le mot du maire

Nous voici à nouveau aux portes de l'hiver après une magnifique arrière-saison estivale ensoleillée.
L'actualité nationale et locale n'est pour autant pas vraiment rassurante ; ainsi la grippe A H1N1 nous menace toujours, le chômage et la crise ne nous ont pas épargnés.
L'incertitude demeure toujours sur les unités SAIC et INTERGLAS ; espérons que des solutions de soutien et de reprise sérieuses se concrétisent et nous évitent de nouveaux licenciements dans une vallée déjà bien sinistrée.

GROS TRAVAUX À ODEREN

Le conseil municipal d'Oderen a opté pour le plan de relance du gouvernement à savoir : investir plus en 2009 qu'en 2008 pour bénéficier du versement anticipé du FCTVA (Fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) qui représentait pour Oderen l'équivalent de 106 000 €, nous avons ainsi pu engager des travaux supplémentaires et gagner une année sur les projets inscrits.

Dès le début de l'été, le programme des travaux prévus au budget 2009 a été lancé afin de respecter les délais de réalisations, ainsi vous pouvez admirer :
- Le ravalement de façade de la « Mairie-Ecole » qui lui redonne un nouveau cachet et met en valeur son architecture.

Prochainement vous pourrez profiter :
- d'un nouvel éclairage public sur l'ensemble de la Grand'Rue ; l'ancien date des années 1965 et 66 (travaux engagés en son temps par le maire Xavier Weiss et finalisés par son successeur Joseph Wilhelm). Cet éclairage aura la particularité d'être plus performant mais aussi plus économique de l'ordre de 30 % sur la consommation électrique. Montant des travaux : 125 000 € HT subventionnés à hauteur de 20 % par l'Etat.

Les riverains des rues des Cascades et des Tilleuls auront le plaisir :
- d'accéder à leurs habitations par une voirie neuve avec un nouvel éclairage (rue des Cascades) et des écoulements d'eaux pluviales plus performants.
- Une partie de la rue Fossé de l'Etang se voit dotée d'un nouvel éclairage et de la mise en souterrain des raccordements au téléphone.

Ces travaux, initialement non programmés, seront comptabilisés au budget 2010. Ces investissements découlent du besoin de renforcement de l'alimentation électrique de l'éclairage de la Grand'Rue.

Cet été, un gravillonnage a été réalisé sur l'ensemble de nos rues, ce n'est pas forcément la panacée, mais ceci a l'avantage de préserver la durée de vie de nos enrobés.

En forêt, le toit de l'abri du chemin du Hall vient d'être rénové, et nos ouvriers ont procédé au curage des fossés des chemins forestiers (opération réalisée tous les ans par tronçons prioritaires).

Sur la partie Ouest du Maerelberg (à hauteur des habitations 11 à 19) nous procèderons à une consolidation de trois massifs rocheux présentant des risques d'éboulement. Ces travaux d'un montant de 75 000 € seront subventionnés à hauteur de 75 % à parts égales entre l'Etat, la Région et le Conseil Général.

Notre dossier « Ecole numérique », dans le cadre de l'opération nationale proposée par l'Etat (Ministère de l'Education Nationale), a été retenu ; ainsi l'école élémentaire vient d'être dotée d'un équipement informatique pour une valeur de 12 000 € HT. (PC portables, tableau blanc interactif, etc).

Par ailleurs, en accord avec les enseignants, le conseil municipal a souscrit au projet européen « un fruit par semaine et par enfant » ; ainsi depuis la rentrée chaque vendredi matin, un fruit est offert à chaque enfant (maternelle et élémentaire) de manière à leur donner goût aux fruits et à les initier aux différentes variétés. C'est un réel plaisir de voir leur bonheur au moment de la distribution et de la dégustation.

Dans l'entrée de la Mairie, une « borne d'accès à Internet » a été mise en place dans le cadre du programme « accès à Internet pour tous » financé par le Pays Thur Doller.

Les cloches de notre église sont à nouveau opérationnelles ; en effet suite à un violent orage en mai dernier, trois moteurs ont été grillés et tout le système d'éclairage de l'église était inopérant de même que l'horloge. La lenteur de l'opération est liée à des tracasseries d'expertise de l'assurance (eu égard à l'ampleur des dégâts matériels et financiers).

Une petite place de stationnement et un banc ont été aménagés sur l'emplacement de l'ancienne propriété Mori, un cerisier y sera encore planté pour parfaire la finition de cet aménagement.

Des travaux de viabilité sont entrepris depuis le début du mois d'octobre au niveau du futur lotissement des « Durrenbachmatten ». Ces travaux (d'une durée d'environ deux mois cet automne) génèreront quelques désagréments notamment au niveau de la circulation dans la rue du Durrenbach. Avec la compréhension de tous, ces travaux devraient se dérouler sans trop de problèmes.

POINTS DIVERS

Le fleurissement de notre village fait régulièrement l'objet de félicitations et d'encouragements ; à l'exception de « la boule » qui a moins bien fleuri cette année, ces résultats sont le fruit du travail constant d'arrosage et de nettoyage des fleurs par nos étudiants durant les vacances mais aussi de nos ouvriers communaux et en particulier Daniel Gully qui est le responsable « Fleurs et espaces verts » - bravo pour le résultat.

11 Novembre : cette année, nous aurons le plaisir d'accueillir deux anciens du Corps Franc Pommiès pour commémorer la libération d'Oderen le 2 décembre 1944. Vous êtes tous dès à présent invités à fêter ce 65è anniversaire et saluer par la même occasion deux de nos anciens libérateurs. RDV à 9h40 le 11 novembre sur la place Corps Franc Pommiès.

Profitez encore largement de cette fin de saison et d'ores et déjà je vous souhaite de joyeuses fêtes et une bonne et heureuse année 2010.

Votre Maire
Francis ALLONAS

Le conseil municipal en bref

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2009

Le Conseil Municipal,

- décide de fixer le tarif de location de l'échafaudage communal, à compter du 1er juillet 2009, à 3 € le m² par mois. Tout mois commencé sera dû, en d'autres termes toute période de 30 jours commencée sera due en entier dès le 1er jour de cette période. Le transport par la Commune s'élèvera au montant de 30 € (aller et retour compris). Un contrat de location sera signé engageant la responsabilité du locataire pendant la durée de location de l'échafaudage.
- autorise Monsieur le Maire à signer avec ERDF la convention de servitude de passage de lignes 20 kV sur le domaine public, et sur le domaine privé appartenant à la Commune d'Oderen.
- accepte, suite aux démarches effectuées auprès des différentes sociétés dans le cadre du projet « Ecole numérique rurale », le devis d'un montant de 11 797,43 € HT du groupe Toshiba pour l'équipement en informatique de l'école d'Oderen et approuve le dépôt de candidature de la Commune pour bénéficier du financement à 75 % par l'Etat.
- décide de réaliser des emplacements de stationnement au droit de l'ancienne habitation qui était située 20 rue Maerel. Un banc sera également installé sur une placette à aménager en surplomb d'arbres fruitiers.
- après avoir obtenu l'autorisation de la Communauté de communes, titulaire de la compétence de collecte des déchets, décide de mettre en place un éco-point (conteneurs de tri sélectif) dans la zone d'activités à proximité du camping, en raison de la réouverture de ce dernier et de la fréquentation importante du site.
- décide d'attribuer une subvention à hauteur du montant plafond de 229 € pour un ravalement de façades rue des Corbeaux.
- décide de confier la confection du repas annuel 2009 des aînés au cuisinier traiteur Kuttler – Schultis suite à la fermeture de l'Auberge du Vieux-Moulin.

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2009

Le Conseil Municipal,

- décide de participer au programme « un fruit pour la récré » concernant les écoles d'Oderen : ce programme consistera en la distribution de fruits aux enfants des écoles un jour dans la semaine pendant toute l'année scolaire (sauf allergies alimentaires déclarées des enfants).
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié portant acquisition par la Commune d'Oderen de l'immeuble reconnu sans maître situé 20 rue Durrenbach (ancienne propriété Munsch), cadastré à Oderen Section 1 parcelle nº 122 d'une superficie de 10,67 ares.
- décide d'attribuer deux subventions à hauteur des montants plafonds de 229 € et 160 € pour des ravalements de façades rue du Pont et Grand'Rue.
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise NEO PRESSING concernant le nettoyage et l'ignifugation des rideaux de l'école maternelle, pour un montant de 600,69 € H.T.
- décide, comme les années précédentes, d'acquérir pour un montant de 200 € des tickets de tombola dans le cadre de la vente de billets organisée par Héli-Secours 68, afin d'apporter son soutien financier au fonctionnement de ce système vital de secours par hélicoptère (et plus particulièrement dans notre fond de vallée) ; les billets de tombola seront offerts par la Commune aux personnes nécessiteuses et aux personnes âgées dans le cadre de la fête annuelle des personnes âgées.
- décide d'acquérir deux carnets de bons aller-retour « Pass aide mobilité TER Alsace » : ces bons, qui s'adressent aux personnes à faibles ressources, sont valables sans limitation de durée et permettent de bénéficier d'une réduction de 80 % sur le plein tarif SNCF dans la limite de 40 voyages par an sur l'ensemble du réseau de transport régional des trains et autocars TER Alsace (voir les conditions dans l'article consacré à ce sujet dans les pages suivantes).
- décide d'accepter le projet des travaux rue Saint-Nicolas concernant la mise en souterrain du réseau électrique basse tension, pour un montant prévisionnel estimatif qui s'élève à 134 291,00 € HT, soit 160 612,04 € TTC, et sollicite les subventions dont sont susceptibles de bénéficier ces travaux auprès du Syndicat d'Electricité du Haut-Rhin, de la Région Alsace, de France Télécom et de ERDF. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2010 afin de permettre l'engagement de l'opération.
- décide d'adhérer à l'A.C.A.E. (association pour la recherche et l'enseignement de la couleur dans l'architecture et l'espace public). Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 300 €. En adhérant à cette association, la Commune d'Oderen pourra bénéficier gratuitement des études et des conseils dans le cadre de la réfection de tous ses bâtiments publics.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOÛT 2009

Le Conseil Municipal,

- décide d'émettre (par 9 voix contre, 3 abstentions et 2 voix pour) un avis défavorable à la préemption par la Commune, pour le compte du Syndicat Mixte du Markstein, de l'immeuble et des terrains d'emprise du bâtiment Touristra au Markstein (superficie totale de 2,4431 hectares), en raison notamment des motifs ci-après énumérés :

- Pas plus que M. Rousso (candidat à l'acquisition des terrains) n'a présenté de projet détaillé le Syndicat Mixte ne possède de son côté de projet d'aménagement du site du Markstein. Et autant le Syndicat montre une volonté de développer les activités de tourisme et de loisirs au Markstein au travers du lancement d'une étude préalable, autant M. Rousso démontre la même volonté (projet de centre de cure d'amaigrissement) affirmée à court terme en se portant candidat à l'acquisition des terrains depuis le 22 juin dernier.

- Il s'agit également de ne pas sacrifier le développement du site du Markstein par un investisseur privé au seul motif d'un intérêt public basé sur un projet d'ordre général qui est encore en phase d'étude et dont par conséquent on ne connaît pas encore la consistance avec précision, afin de ne pas saborder le développement du Markstein en raison de motifs encore partiellement flous.
- En outre, laisser la libre disposition de ces terrains au Syndicat Mixte pour que celui-ci fasse table rase du terrain et du bâtiment Touristra sans remplacer ce dernier par une activité assurant à la fois un développement économique et touristique du site équivaudrait à ne rien apporter ni au développement ni à l'aménagement de ce lieu, le projet de pistes de jonctions pour le ski étant situé hors de l'emprise des terrains concernés par la vente.
- Certains avis argumentent dans le sens de la préemption afin de permettre au Syndicat Mixte d'inclure ces terrains dans un projet d'ensemble concernant l'aménagement du site, mais un tour de table des avis des membres de l'assemblée fait néanmoins ressortir qu'autant du côté du candidat à l'acquisition que de celui du Syndicat Mixte il n'existe à l'heure actuelle de projet bien défini.
- Par conséquent, en l'absence d'un intérêt général bien établi, la Commune ne dispose pas de motif suffisant pour préempter.

- décide d'engager les travaux de sécurisation de rochers au lieu-dit Maerel. Les travaux seront exécutés en 2 tranches successives, pour un montant total de 154 294,00 € HT dont 9 600 € HT de maîtrise d'œuvre : la 1ère tranche consistera en la sécurisation de deux massifs rocheux et purge d'un bloc isolé, pour un montant de travaux estimés à 74 943,00 € HT, et la seconde tranche verra la sécurisation d'un bloc rocheux pour un montant estimé à 69 751,00 € HT. Le financement sera assuré à 75 % par des subventions obtenues auprès de l'Etat, de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin.
- autorise le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, un agent non titulaire à temps complet correspondant au grade de adjoint technique de 2e classe, à compter du 31 août jusqu'au 20 septembre 2009.

SÉANCE ORDINAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2009

Le Conseil Municipal,

- accepte de verser aux sapeurs-pompiers communaux les vacations relatives aux formations « techniques d'attaques des feux, et contrôle de casques ».
- attribue une subvention d'un montant de 230 € à Delta Revie Haut-Rhin concernant les abonnements au téléalarme à Oderen, à raison de 10 € / abonné, comme les années précédentes. Le mécanisme Delta Revie alerte le SAMU, qui contacte en cascade (selon un ordre de préférence communiqué au préalable par le porteur du mécanisme) les personnes susceptibles d'intervenir individuellement auprès de la victime d'une chute, d'un malaise ... L'intervenant sur place préviendra alors en cas de nécessité les services de secours.
- autorise Monsieur le Maire à signer avec la SAFER Alsace la convention de concours technique d'information relative au marché foncier de la commune d'Oderen et d'aide à la mise en œuvre et au suivi de la politique foncière sur le territoire de la commune d'Oderen.
- décide d'approuver la modification suivante des statuts de la Communauté de communes : dans la rubrique « compétences optionnelles », « 1. Protection et mise en valeur de l'environnement », dans le cadre de la compétence « Gestion et développement d'un service d'assainissement », il est inscrit un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Réhabilitation, à la demande des propriétaires, des installations d'assainissement non collectif déclarées non-conformes après contrôle ».
- décide de majorer au taux plafond la valeur locative cadastrale des terrains non-bâtis constructibles situés dans les zones urbaines. La superficie retenue pour le calcul de la majoration est réduite de 1 000 m². Cette majoration est plafonnée à 3 % d'une valeur forfaitaire moyenne au mètre carré définie par le décret nº 2007-1788 du 19 décembre 2007 et représentative de la valeur moyenne du terrain selon sa situation géographique. NDLR : cette majoration ne pourra s'appliquer qu'à partir de l'année 2011.
- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'association d'Aide aux Personnes Agées, gestionnaire de la résidence Saint-Nicolas, la convention relative aux modalités de consommation de l'énergie de chauffe fournie à la résidence Saint-Nicolas par le réseau de chaleur de la chaufferie-bois municipale.
- approuve les rapports annuels 2008 de la Communauté de communes concernant le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets (rapports consultables en intégralité en mairie).
- sollicite de l'I.N.P.I. (institut national de la propriété industrielle) la non-inscription et le non-enregistrement protégé d'une marque, d'un nom, d'une manifestation ou d'un évènement lié à « Saint-Nicolas », « fête de la Saint-Nicolas », « venue de Saint-Nicolas » ou tout autre terme voisin utilisant « Saint-Nicolas ». La ville de Nancy notamment souhaiterait protéger à son profit exclusif ces dénominations. Pour bons nombres de communes, dont Oderen, il est inconcevable qu'une commune s'approprie à son profit exclusif l'appartenance marchande du nom traditionnel et multiséculaire de Saint-Nicolas en conditionnant son utilisation par tout un chacun lors d'un évènement local au versement d'une participation financière.

Les décisions du Conseil Municipal sont librement consultables en intégralité en mairie ou sur le site Internet de la commune : **http://www.oderen.net menu conseil municipal.**

Borne d'accès internet à la mairie

Le Pays Thur Doller et la Maison de l'Emploi et de la Formation ont mis sur pied un programme d'équipement du territoire en bornes Internet à accès libre.

Ce programme vise notamment à lutter contre la fracture numérique et se destine principalement aux personnes qui ne bénéficient pas d'équipement informatique ou de connexion Internet à domicile.

La Commune d'Oderen a été retenue parmi 14 communes du Pays Thur Doller pour l'installation d'une borne Internet dans les locaux de la mairie. Cette borne est avant tout dédiée aux personnes à la recherche d'emploi, mais elle permettra également un accès libre à un panel quasi exhaustif de sites Internet divers.

La borne Internet installée en mairie d'Oderen vous garantit également la tranquillité d'utilisation car elle est installée hors des bureaux administratifs.
Elle est désormais opérationnelle et activée à distance aux horaires d'ouverture au public de la mairie : **de 10h30 à 11h30 et de 16h à 18h du lundi au jeudi, et les vendredis de 10h30 à 11h30 et de 15h30 à 16h30** (en dehors de ces horaires, la borne est automatiquement désactivée à distance).

Campagne d'information du grand public sur le passage à la télé tout numérique à Oderen

Le passage à la télévision tout numérique sera progressif en France pour être totalement terminé le 30 novembre 2011 (loi du 05 mars 2007). Cette transformation signifie l'arrêt définitif de la diffusion analogique des six chaînes classiques reçues par la traditionnelle antenne « râteau » et leur remplacement par la TNT (télévision numérique terrestre).
France Télé Numérique, Groupement d'Intérêt Public, a été créée pour informer, assister, accompagner les téléspectateurs et assurer la continuité de réception des programmes de télévision lors du passage à la télé tout numérique.

Concernant la région de l'Alsace, l'arrêt de la diffusion analogique est officiellement programmé le 02 février 2010.

La « tournée des régions tous au numérique » sera présente sur la commune d'Oderen afin de communiquer, informer et donner les explications nécessaires pour que tout un chacun puisse recevoir la télévision numérique terrestre avant le 02 février 2010. Cette campagne d'information permettra également d'assurer un accompagnement auprès des habitants les plus néophytes, démunis, isolés ou demandeurs d'information.
Dans le cadre de cette campagne, France Télé Numérique a mandaté la société CPM France pour les actions de communication sur le terrain. C'est cette société qui sera présente à Oderen, **le JEUDI 05 NOVEMBRE 2009, de 09H30 à 11H30, Place du Corps Franc Pommiès** à proximité de la Résidence Saint-Nicolas – Foyer des Personnes Agées, où elle installera un stand afin de vous informer sur les modalités pratiques du passage à la télé tout numérique à Oderen dès février 2010. Cette matinée d'information sera gratuite et libre d'accès.

LES AVANTAGES DU NUMÉRIQUE

+ de chaînes : jusqu'à **18 chaînes nationales gratuites** (les chaînes historiques* en version numérique + les 12 nouvelles chaînes nationales) **dont certaines en HD** (haute définition) auxquelles s'ajoutent des chaînes locales. Des chaînes supplémentaires sont disponibles sur abonnement auprès des opérateurs commerciaux.

+ de qualité : une meilleure qualité de réception d'image et de son.

Pourquoi fait-on cela ? Le passage à la télé tout numérique libère des fréquences utilisées pour créer de nouvelles chaînes, diffuser plus de chaînes en HD, développer la radio numérique et généraliser l'accès à Internet mobile haut débit sur l'ensemble du territoire. Cette évolution est un mouvement international. Plus de cent pays font de même. En France, la loi du 5 mars 2007 sur la télévision du futur fixe

Combien ça coûte ?

Adaptateur TNT simple tuner	de 20 à 50 €*
Adaptateur TNT simple tuner HD	à partir de 80 €*
Adaptateur TNT double tuner	de 50 à 100 €*
Réorientation + vérification de l'antenne râteau	de 80 à120 €*
Remplacement de l'antenne râteau	de 180 à 220 €*
Remplacement du coupleur d'antennes	100 €*
Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT	de 100 à 150 €*
Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT + parabole + installation	à partir de 280 €*
Offre payante, décodeur fourni par l'opérateur	voir contrat d'abonnement

* Prix TTC généralement constatés au moment de l'impression de ce guide, donnés à titre indicatif.

Il n'est pas nécessaire de changer de poste de télévision : les téléviseurs munis d'une prise Péritel peuvent être reliés à un adaptateur TNT. Les téléviseurs vendus aujourd'hui ont la TNT intégrée. Les téléviseurs labellisés HD vendus depuis le 1er décembre 2008 possèdent un adaptateur TNT HD intégré.

Réception et antennes

• **Vous habitez un immeuble ou un lotissement doté d'une antenne collective :** cette antenne doit être compatible avec la réception des signaux numériques. Avant d'entreprendre des achats, contactez votre syndic ou votre gestionnaire pour vérifier cette compatibilité.
• **Vous habitez une maison :** dans quelques rares cas, vous devrez peut-être réorienter ou changer votre antenne. Si vous êtes hors zone de couverture de la TNT, vous devrez choisir un autre mode de réception, comme le satellite. Demandez conseil aux professionnels.

Caisse primaire d'Assurance Maladie

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Mulhouse a pris la décision de fermer définitivement son Centre d'Accueil et de Services sis au 15 rue du 7 Août à partir du 7 septembre 2009. **A la même date, elle ouvre son nouveau point d'accueil et de services à Thann au 16 Place Joffre.** Il sera ouvert au public du lundi au vendredi de 8 h à 16 h en continu.

INSEE – Enquête sur le patrimoine des ménages

L'INSE réalise d'octobre 2009 à janvier 2010 une enquête sur le patrimoine des ménages en France afin de recueillir des données sur la composition du patrimoine sous ses différentes formes : patrimoine financier, immobilier et professionnel, endettement.

L'enquête est réalisée sur un échantillon de 21 500 logements, dont certains se situent dans notre commune. Madame WALLOS, enquêtrice de l'INSEE, munie d'une carte officielle, interrogera les ménages sélectionnés. Les réponses fournies restent anonymes et confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles servent uniquement à l'établissement de statistiques.

Nouveau site internet de la commune d'Oderen

http://www.oderen.net/

Le nouveau site Internet officiel de la commune est en ligne depuis le 14 juillet dernier. La nouvelle structure du site a été conçue afin d'optimiser la fonctionnalité, la clarté et la richesse d'informations, ainsi que la facilité d'utilisation du site par tout un chacun, du simple visiteur à l'utilisateur à la recherche d'une information particulière. La charte graphique et les couleurs ont été modifiées, ainsi que l'organisation des menus principaux, où vous trouverez toutes sortes d'informations sur les différentes catégories d'activités de notre commune (services publics, économie, associations, tourisme, etc ...)
Vous trouverez désormais sur notre site nombres de coordonnées utiles pour vos démarches, mais vous pourrez également effectuer une grande quantité de celles-ci directement depuis le site en téléchargeant ou en remplissant les formulaires en ligne. Vous trouverez également dans la rubrique « vos démarches » un maximum d'informations détaillées sur les différentes formalités pratiques et administratives que tout un chacun est amené à effectuer (état-civil, naissance, mariage, décès, élections, affaires militaires, papiers d'identité, attestations diverses, travaux d'urbanisme, etc ...), avec un accès direct ou par lien aux documents nécessaires le cas échéant.
La version mise en ligne actuellement est la première phase de la restructuration du site, la seconde interviendra en début d'année prochaine.

Ramonage

Suite à la retraite de M. COLLIN Gilbert de Storckensohn en date du 01.07.2009. en qualité de ramoneur, la succession de ramonage a été reprise par :
Entreprise de ramonage HUG PHILIPPE, Maître Ramoneur
18, rue de Provence – 68840 PULVERSHEIM
Tél-Fax : 03 89 48 83 59
Portable : 06 81 72 91 88

Les tournées de ramonage vont s'effectuer tous les 6 mois, les dates seront diffusées par voie de presse ainsi que dans le bulletin communal.

Cette entreprise procède au ramonage des conduits de cheminée ordinaire, foyer ouvert ou fermé, chaudières, poêles en faïence, cuisinières, débistrage des conduits de fumée et contrôle d'étanchéité avec endoscopie vidéo.

Elle applique les mêmes tarifs que M. Collin, sans frais de déplacement, sur appel téléphonique. Les 22 années d'ancienneté de l'entreprise lui confèrent prestations de qualité et de propreté.

Corps Franc Pommiès

Le 11 novembre, nous commémorerons le 65e anniversaire de la libération d'Oderen par le Corps Franc Pommiès.

Une petite délégation de ce Corps prendra part à la célébration. Oderen, très attaché à ses libérateurs, a dédié une place de son village, en date du 25.09.1966. au Corps Franc Pommiès, en présence du Général Pommiès et de nombreuses personnalités.

Nous reproduisons ci-dessous une copie de la plaquette dédiée à la mémoire de leurs camarades à l'occasion du 50e anniversaire de la Libération.

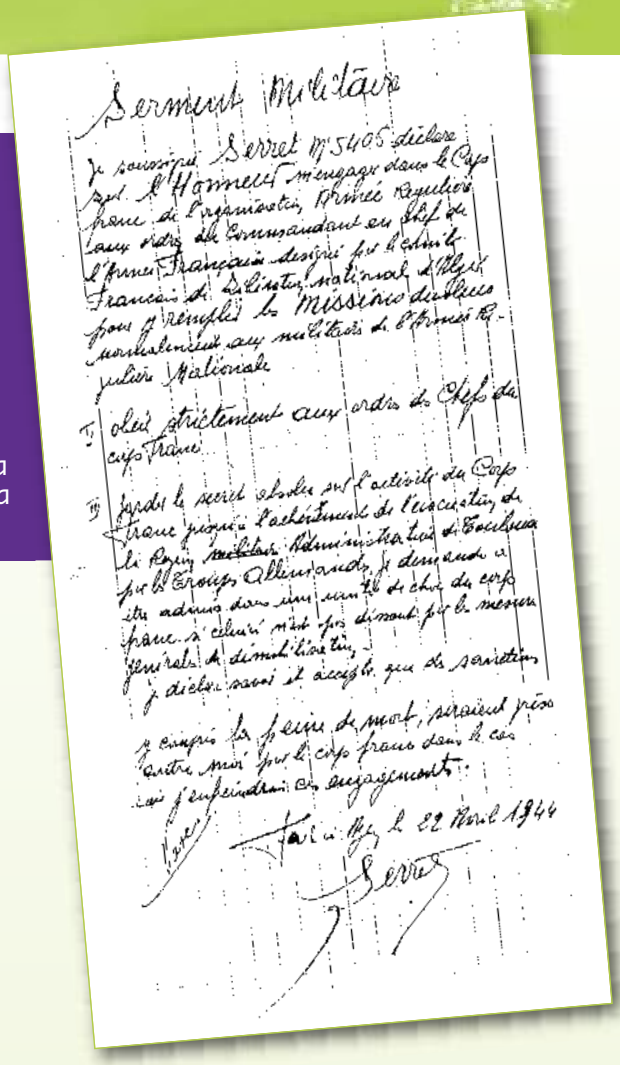

Serment Militaire

Je soussigné Serret n° 5405 déclare sur l'Honneur m'engager dans le Corps Franc de l'organisation Armée Régulière sous ordre du Commandant en Chef de l'Armée Française désigné par le Comité Français de Libération nationale d'Alger pour y remplir les missions dévolues aux militaires de l'Armée Régulière Nationale

1° obéir strictement aux ordres du Chef du corps Franc

2° garder le secret absolu sur l'activité du Corps Franc jusqu'à l'achèvement de l'évacuation de la Région militaire Administrative de Toulouse par les troupes Allemandes, je demande à être admis dans une unité de chef du corps Franc. Si celui n'est pas démobilisé par le mouvement général de démobilisation, je déclare savoir et accepter que des sanctions y compris la peine de mort, seraient prises contre moi par le corps Franc dans le cas où j'enfreindrais ces engagements.

Fait à Alger le 22 Avril 1944

Serret

Une histoire toute simple, toute droite, une histoire de France qui peut se résumer en quelques mots : 'des Pyrénées à Berlin'.

C'est dans le cadre de l'O.R.A. (Organisation de Résistance de l'Armée) que se place l'histoire du **Corps Franc Pommiès**, formé dès Novembre 1942, dans le Sud-Ouest, alors que les allemands viennent d'envahir la zone libre.

Pendant deux ans, dans la clandestinité, il mène une lutte acharnée contre l'occupant. A partir du 6 juin 1944, les maquisards sortent de l'ombre, livrent une guerilla intensive aux allemands, s'emparent de plusieurs villes du Sud Ouest, puis traversent la France en combattant.

Devenus soldats de l'armée régulière, les volontaires du Corps Franc Pommiès reprennent le drapeau du régiment de Bayonne, le 49ème R.I., et continuent, en menant d'intenses combats, leur course courageuse que seule la victoire devait arrêter en Allemagne.

Sous diverses formes, le Commandement Français a manifesté sa satisfaction au **C.F.P.- 49ème R.I.** à plusieurs reprises et notamment :

en lui adressant des félicitations de Londres le 29 avril 1944, et d'Alger les 18 et 23 mai 1944, pour ses actions dans la clandestinité.

en lui décernant deux citations, dont l'une à l'occasion des combats d'Autun, se termine par cette phrase : "Brigade très manœuvrière et ardente, qui incarne l'esprit offensif des troupes du Sud-Ouest."

-en ajoutant deux noms de batailles prestigieux à son drapeau : "Résistance Languedoc-Pyrénées" et "Stuttgart".

-en l'envoyant, dès septembre 1945, participer au défilé interallié de la victoire à Berlin, et y tenir garnison , pour représenter le premier l'infanterie française.

Mais le tribut payé pour atteindre cette gloire fut très lourd : plus de 3 000 blessés, 156 déportés, 375 morts et disparus, dont 261 dans la Résistance.

C'est à ce prix sanglant que le **Corps Franc Pommiès** connut la victoire de la Liberté.

A partir du 6 juin 1944 , date du premier débarquement, les hommes du Corps Franc livrent 9 combats importants, effectuent 102 harcèlements et attaques, et subissent 20 encerclements de leurs maquis. Mais les unités du C.F.P., entraînées, disciplinées et n'opérant que par petits détachements, ont presque toujours pu échapper à l'ennemi, en limitant ainsi leurs pertes.

Après avoir contribué pour une part prépondérante à la libération du Sud-Ouest, le Corps Franc Pyrénéen, adopte alors officiellement et au grand jour le nom de celui qui l'a créé, puis animé de son ardeur inlassable, et devient le "**Corps Franc Pommiès**".

"J'ai vu grandir son armée"

"Pour moi, le CORPS FRANC POMMIES n'est pas seulement la "plus exceptionnelle unité de la Résistance française. Il est plus que cela. "Il est la Résistance dans sa pureté originelle. La Résistance sans arrière-"pensées, et sans calculs, la Résistance spontanée née d'un reflux venu du "fond des êtres. Il a rassemblé des hommes jeunes qui préféraient mourir "plutôt qu'accepter une vie dans une patrie occupée, humiliée, accablée "par la force au service d'une doctrine dégradante. Ils avaient repris leur "dignité, proclamé leur droit de choisir, ils avaient commencé à rêver "d'un autre avenir tout de fraternité et pour le réaliser ils avaient toutes "les audaces et oublaient toutes les prudences: les soldats de l'an II en "notre siècle.

"Je pense douloureusement à nos camarades qui ne sont pas "revenus et jusqu'à ceux qui sont là, fidèles au rendez vous du "souvenir et de l'espérance, mon admiration pour ce qu'ils ont fait et ma "gratitude pour ce qu'ils feront encore car notre monde souffrant a bien "besoin de leur courage

Général DELAUNAY
Chef Régional des
Mouvements Unis de Résistance
Corse-Le-d'Azur
(Général d'armée aérienne) Septembre 1974

Mais qu'était le Corps Franc Pommiès ?

En 1940 la France est vaincue dans le plus grand désastre de son histoire. Ceux qui ont connu cette période ne peuvent oublier l'amertume, la rancœur de la défaite des armées écrasées, de l'honneur bafoué et de ce triste abandon qui emporta les fondements de la République et de la Liberté.

Au milieu de cette désespérance, pourtant des hommes relèvent la tête; le Capitaine POMMIÈS est de ceux-là. Officier de carrière, issu de Saint-Cyr, il va peu à peu mettre en place une organisation clandestine particulièrement efficace. Celle-ci prend son essor, lorsque fin novembre 1942, à la suite de l'invasion de la zone libre par l'armée allemande, l'armée française en métropole est dissoute. Dans le cadre de l'Organisation de Résistance de l'Armée, que commande le Général FRÈRE, André POMMIÈS crée dans la région de Toulouse, un corps de volontaires auquel il donne le nom de **Corps Franc Pyrénéen**, ou **C.F.P.**.Nombreux sont ceux qui le rejoignent, parmi lesquels des officiers et sous-officiers des régiments dissous, et au milieu de l'année 1944, les effectifs du C.F.P. seront d'environ 9 000 hommes.

Dans la clandestinité, les hommes du Corps Franc entrent dans la légende, donnant chaque jour des preuves de leur dévouement, de leur patriotisme et parfois de leur héroïsme; les coups de main se multiplient. C'est une véritable organisation militaire qui se met en place secrètement, attendant l'heure d'agir en pleine lumière.

Dès 1943, les moyens radio propres au C.F.P. lui permettent d'entrer en liaison avec les commandements français de Londres et d'Alger. Jusqu'à la libération, les ordres reçus seront strictement exécutés :

sabotage du potentiel économique et militaire (décembre 1943 à mai 1944),

-interruption des transports d'énergie électrique en provenance des Pyrénées,

-neutralisation d'officiers et d'agents de la Gestapo (68 de juin 1943 à mai 1944).

Début mars 1944, André POMMIÈS, qui entre temps avait été promu Chef de Bataillon, reçoit de Londres l'ordre de se tenir prêt à la lutte ouverte dès que le débarquement des forces alliées en France sera annoncé.

Lorsque le C.F.P. atteint enfin le Rhin, son Chef adresse à ses hommes l'ordre du jour suivant :

"Camarades de combat,
"nous avons refusé la défaite et ses conséquences,
"nous avons cru dans la France,
"nous avons lutté, risqué, souffert pour sa liberté,
"parce que nous l'avons voulu, nous avons combattu sans trêve, des Pyrénées à l'Alsace.
"parce que nous l'avons voulu, nous sommes aujourd'hui au Rhin.
"La cause était juste : dans le clandestin, dans le maquis, dans l'armée, "nous l'avons fait triompher.
"Souvenons nous avec fierté de notre oeuvre de soldats.

P.C. Linthal (Haut-Rhin)
5 février 1945
A. Pommiès

La campagne des Vosges terminée, le C.F.P. devient par simple changement de dénomination, le **49ème Régiment d'Infanterie.** Il prend part, dans l'ordre de bataille de la 1ère Armée Française, aux campagnes de Basse Alsace, de Bade et du Wurtemberg, au cours desquelles il rivalise de bravoure avec les vieilles unités de l'Armée d'Afrique.

Le 21 avril 1945, il entre à Stuttgart, où le 8 mai il apprendra la signature d'un armistice donnant raison à ceux de ses officiers qui, en juin 1940, considéraient que seule la première manche de la guerre était perdue, qu'il fallait en préparer une autre et la gagner.

Fidèles à leur serment de combattre jusqu'à la libération de la patrie et la victoire, les maquisards et d'autres jeunes volontaires du C.F.P. ont mené des combats sévères et victorieux à Autun, dans les Vosges, en Alsace et en Allemagne jusqu'à leur arrivée à Stuttgart.

Dans les règles de l'honneur militaire

A l'exception de sa Brigade Carnot qui est dirigée sur le front du Médoc, où elle va se distinguer sous l'Etoile Noire jusqu'à la reddition des troupes allemandes, le Corps Franc Pommiès part des Pyrénées le 4 septembre 1944, traverse le Massif Central, et livre de furieux combats dans la région d'Autun du 7 au 10 septembre. Coopérant avec un groupement flanc garde de la 1ère Armée Française venant de Provence, il coupe la ligne de retraite vers l'Est des troupes allemandes venant du Sud Ouest et du Centre de la France : 3 500 prisonniers sont alors captures, et d'autre part 19 000 ennemis, pour échapper aux Forces de l'Intérieur, se rendent aux américains accourus de Normandie sur les bords de la Loire à l'Ouest d'Orléans.

Continuant sa course, le C.F.P. passe aux ordres du Général de Lattre de Tassigny, qui lui confie un créneau dans les Vosges. Il s'y bat du 24 septembre 1944 au 5 février 1945, se distinguant notamment les 29 et 30 Novembre, en rompant le dispositif ennemi à 1 200 mètres d'altitude, dans les chaumes du Drumont, au nord de Bussang.

Le nom du **Corps Franc Pommiès** est intimement associé à la libération de plusieurs communes des Vosges et d'Alsace, dont les habitants ont gardé dans leur coeur le souvenir de ces jeunes volontaires pyrénéens à l'étoile noire, qui leur ont rendu la liberté.

Parlant de la campagne des Vosges et d'Alsace, le Général Pommiès sut dire aux habitants de ces régions combien ils furent aussi un réconfort pour ses troupes :

"Après de durs combats, chaque foyer ouvrait ses portes pour "réchauffer, dans la douce chaleur familiale, les hommes de mon Corps "Franc, transis et exténués.

André Pommiès

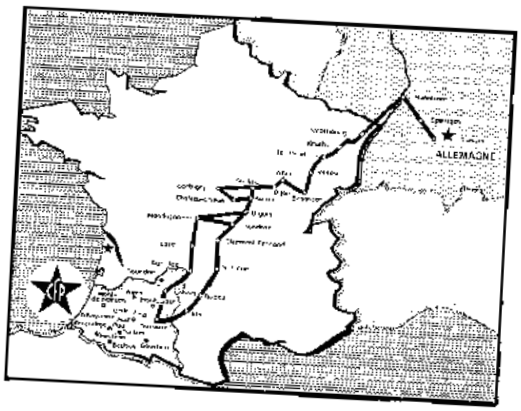

Ils sont partis du sud ouest de la France pour accomplir leur devoir tout simplement

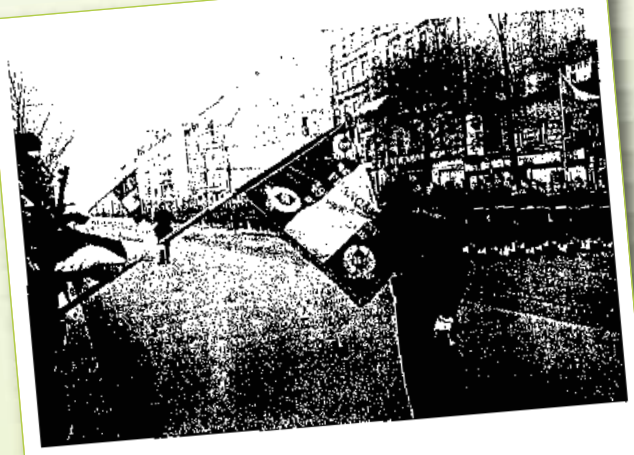

Les adieux du Colonel Pommiès à son régiment à Berlin. C'est la fin d'une glorieuse aventure, l'aboutissement de plusieurs années de très dures épreuves

Cette plaquette dédiée à la mémoire de nos camarades a été éditée à l'occasion du 50ème anniversaire de la Libération

« L'école des filles » d'Oderen fête ses 150 ans : joyeux anniversaire !

L'école des filles d'Oderen a été construite en 1859, après délibération du Conseil Municipal de l'époque en date du 12 avril 1858, dont voici le compte rendu original et le texte reproduit.

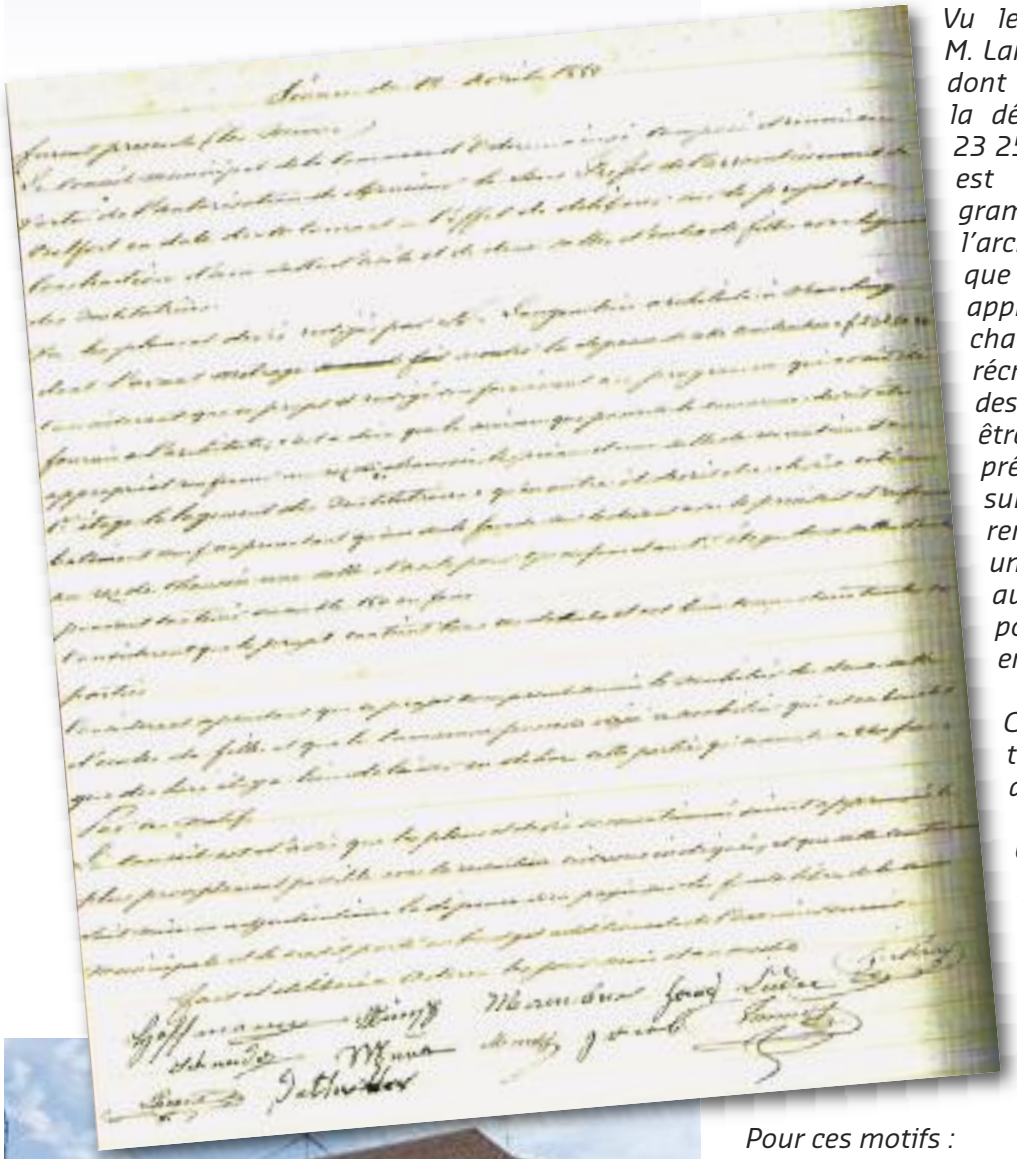

Séance du 12 avril 1858 :

Furent présents (les mêmes)

Le conseil municipal de la commune d'Oderen ainsi composé et réuni en vertu de l'autorisation de Monsieur le sous Préfet de l'arrondissement de Belfort en date du 10 courant a l'effet de délibérer sur le projet de construction d'une salle d'asile et de deux salles d'écoles de filles avec logement des institutrices.

Vu les plans et devis rédigés par M. Langenstein architecte à Wesserling dont l'avant métrage fait monter la dépense de cette construction à 23 250,80 F considérant que ce projet est rédigé conformément au programme qui avait été fourni à l'architecte, c'est-à-dire que la maison que possède la commune devait être appropriée et renfermer au rez de chaussée le préau et une salle de récréation et au 1er étage le logement des institutrices. Qu'en outre, il devait être élevé à côté un bâtiment neuf ne présentant qu'une seule façade sur le devant avec le précédant et renfermer au rez de chaussée une salle d'asile pour 170 enfants et au 1er étage deux salles d'écoles pouvant contenir ensemble 150 enfants.

Considérant que le projet contient tous ces détails et est bien conçu dans toutes ces parties.

Considérant cependant que ce projet comprend aussi le mobilier des deux salles d'écoles de filles et que la commune possède déjà ce mobilier qui est en bon état que dès lors il y a lieu de laisser en dehors cette partie qui remonte à 840 Francs.

Pour ces motifs :
Le conseil est d'avis que les plans et devis susmentionnés soient approuvés le plus promptement possible avec la réduction ci-dessus indiquée, et que cette construction soit mise en adjudication. La dépense sera payée sur les fonds libres de la caisse municipale et le crédit porté au budget additionnel de l'exercice courant.

Fait et délibéré à Oderen les jour, mois et an susdits.

(Signatures des personnes du conseil municipal).

Prévention des vols

FACE AUX VOLS : 7 RÈGLES D'OR POUR PROTÉGER VOS BIENS

1. Automobilistes, verrouillez systématiquement les portières et le coffre de votre véhicule, même si vous ne vous éloignez que quelques instants.
Conservez les clés de contact sur vous et bloquez la direction. Ne tentez pas les voleurs en laissant des sacs, des portefeuilles ou des objets de valeur (GPS, caméscopes, téléphones...) apparents dans l'habitacle.

2. Cyclistes, si vous devez laisser votre vélo sans surveillance, utilisez un antivol efficace.

3. En toutes circonstances, conservez votre sac à main ou votre portefeuille avec vous.
Le code de votre carte bancaire est un code secret, ne le conservez pas dans votre sac ou dans votre portefeuille.

4. A votre domicile, même lorsque vous êtes chez vous, fermez à clés les accès (notamment la nuit).
Une fenêtre en position oscillo-battante est une fenêtre ouverte.
Ne cachez pas vos clés sous le paillasson, sous un pot de fleur... mais conservez les toujours sur vous.
Ne laissez pas de mot sur votre porte mentionnant votre absence. Méfiez-vous des démarcheurs et quémandeurs qui sous différents prétextes chercheraient à s'introduire chez vous.

5. A toute heure du jour ou de la nuit, n'hésitez pas à signaler immédiatement aux gendarmes les comportements qui vous paraîtraient suspects **en composant le 17 sur votre téléphone.**
Si vous êtes témoin d'un vol ou de manoeuvres de repérage, relevez et notez un maximum de renseignements (numéro d'immatriculation, marque et type du véhicule, signalement et tenue vestimentaire des auteurs...). Un renseignement même anodin peut être utile aux enquêteurs.

6. Faites des photographies de vos objets de valeurs.
En cas de vol, elles pourront être exploitées par les enquêteurs et vous permettront de justifier de votre préjudice auprès de votre compagnie d'assurance.

7. Enfin, si vous êtes victime d'un vol, surtout ne touchez à rien et prévenez immédiatement la gendarmerie **en composant le 17.**

En rendant plus difficile le vol, non seulement on le prévient, mais on oblige aussi son auteur à recourir à des moyens matériels ou humains susceptibles d'orienter l'enquête des gendarmes.

LA SECURITE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Le passeport

Depuis le vendredi 12 Juin 2009, vous pouvez faire réaliser directement un passeport biométrique à la mairie de Saint-Amarin . Les heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h

POUR LES MAJEURS

Principe

Le passeport est un document de voyage individuel qui permet à son titulaire de certifier de son identité.
La première demande et le renouvellement de passeport suivent la même procédure (un nouveau passeport étant fabriqué dans les deux situations). Cependant, attention aux pièces demandées dans chacun des cas.

Bénéficiaire

Le demandeur doit être de nationalité française.
A noter : il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents.
Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel.

Instruction de la demande

Le demandeur doit déposer, en personne, sa demande de passeport au moyen d'un formulaire, remis uniquement sur place. Depuis le 28 juin 2009, toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un passeport biométrique.
L'usager peut se rendre dans n'importe quelle commune de France pour se faire délivrer un passeport. En pratique, la démarche ne pourra être effectuée que dans une mairie équipée d'une machine (appelée "station") permettant l'enregistrement des demandes de passeport.
Si votre mairie (ou antenne d'arrondissement à Paris) n'est pas équipée d'une station, il faudra vous déplacer dans une autre mairie (ou antenne d'arrondissement). Votre mairie (ou antenne d'arrondissement) vous indiquera la commune où il faut se rendre pour faire la démarche.
Il faut déposer et retirer son passeport au même endroit.
Les ressortissants vivant à l'étranger doivent s'adresser au consulat.

Pièces justificatives à produire

Première demande

- 2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm), date de prise de vue inférieure à 6 mois
- Justificatif de domicile ou de résidence
- Carte nationale d'identité en cours de validité (si le demandeur en possède une)
- Justificatif de nationalité française sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France.
- Justificatif d'état civil :

- un extrait d'acte de naissance avec filiation (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite)
- ou, à défaut la copie intégrale de l'acte de mariage, sous réserve de la preuve de l'impossibilité de produire l'acte de naissance précité

Autres pièces à fournir en cas d'utilisation d'un deuxième nom (nom d'époux, nom de l'autre parent)

Renouvellement

- 2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm), date de prise de vue inférieure à 6 mois
- Justificatif de domicile ou de résidence
- Ancien passeport
- Justificatif de nationalité française sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France.
- Justificatif d'état civil :

- un extrait d'acte de naissance avec filiation (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite)
- ou, à défaut la copie intégrale de l'acte de mariage, sous réserve de la preuve de l'impossibilité de produire l'acte de naissance précité

Autres pièces à fournir en cas d'utilisation d'un deuxième nom (nom d'époux, nom de l'autre parent)

Les originaux de l'ensemble de ces pièces doivent être présentés. Le demandeur doit également remettre les photocopies des pièces qui restent en sa possession (pièce d'identité, justificatif de domicile, justificatif de nationalité française).

Coût (en timbres fiscaux)

Si vous fournissez des photos ..... 88 €
Si la photo est réalisée en mairie via la "station" .. 89 €
A savoir : le timbre fiscal peut être acheté dans un bureau de tabac, dans une trésorerie, dans un service des impôts des entreprises (SIE) (anciennement recettes des impôts).
Dans certains cas, le renouvellement du passeport peut se faire gratuitement.

Durée de validité : 10 ans.

Remise du passeport

Le passeport est remis personnellement au demandeur au lieu de dépôt du dossier.
Le demandeur signe le passeport en présence de l'agent qui le lui remet.
Lors du renouvellement, le nouveau passeport est remis contre restitution de l'ancien.
L'ancien passeport peut être conservé lorsqu'il comporte un visa en cours de validité et ce pour la validité du visa.

Délais d'obtention

Variables selon le lieu géographique de la demande.
Pour une demande en cours de passeport électronique, si le demandeur habite dans un département métropolitain (à l'exception de Paris), il peut, à partir du numéro de demande qui lui a été remis lors du dépôt de son dossier, savoir où en est sa demande (pièce disponible au guichet, en cours de fabrication...).
Il n'y a pas de possibilité de suivi du passeport biométrique.
A noter : la fabrication centralisée des passeports exclut toute délivrance immédiate du titre.

POUR LES MINEURS

Principe

Le passeport est un document de voyage individuel qui permet à son titulaire de certifier de son identité.
Attention : la première demande et le renouvellement de passeport suivent la même procédure (un nouveau passeport étant fabriqué dans les deux situations). Cependant, attention aux pièces demandées dans chacun des cas.

Bénéficiaire

Tout mineur de moins de 18 ans et de nationalité française.
A noter : il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel.

Instruction de la demande

La présence du mineur est exigée lors du dépôt de la demande. Il doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur). La demande est effectuée sur place au moyen d'un formulaire (remis uniquement sur place). Depuis le 28 juin 2009, toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un passeport biométrique.
L'usager peut se rendre dans n'importe quelle commune de France pour se faire délivrer un passeport. En pratique, la démarche ne pourra être effectuée que dans une mairie équipée d'une machine (appelée "station") permettant l'enregistrement des demandes de passeport.
Si votre mairie (ou antenne d'arrondissement) n'est pas équipée d'une station, il faudra vous déplacer dans une autre mairie (ou antenne d'arrondissement). Votre mairie (ou antenne d'arrondissement) vous indiquera la commune où il faut se rendre pour faire la démarche.

Il faut déposer et retirer son passeport au même endroit. Les ressortissants vivant à l'étranger doivent s'adresser au consulat.

Pièces justificatives à produire

Première demande

- 2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm), date de prise de vue inférieure à 6 mois
- Le montant du passeport en timbres fiscaux (voir ci-dessous)
- Un justificatif de domicile ou de résidence
- Carte nationale d'identité (si le mineur en possède une)
- Un justificatif de l'autorité parentale
- Pièce d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale sauf si le mineur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France, un justificatif de nationalité française
- Justificatif d'état civil : un extrait d'acte de naissance avec filiation du mineur (une copie intégrale d'acte de naissance du mineur peut être également produite)

Autres pièces à fournir en cas d'utilisation d'un deuxième nom à titre d'usage (nom de l'autre parent par exemple)

Renouvellement

- 2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm), date de prise de vue inférieure à 6 mois
- Le montant du passeport en timbres fiscaux (voir ci-dessous)
- Un justificatif de domicile ou de résidence
- L'ancien passeport
- Un justificatif de l'autorité parentale
- Pièce d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale sauf si le mineur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France, un justificatif de nationalité française
- Justificatif d'état civil : un extrait d'acte de naissance avec filiation du mineur (une copie intégrale d'acte de naissance du mineur peut être également produite)

Autres pièces à fournir en cas d'utilisation d'un deuxième nom à titre d'usage (nom de l'autre parent par exemple)

Attention : les originaux de l'ensemble de ces pièces doivent être présentés. Le demandeur doit également remettre les photocopies des pièces qui restent en sa possession (pièce d'identité, justificatif de domicile, justificatif de nationalité française).

Coût (en timbres fiscaux)

Si vous fournissez les photos
0 - 14 ans.....19 €
15 - 18 ans .....44 €
Si la photo est réalisée en mairie grâce à une station d'acquisition
0 - 14 ans .....20 €
15 - 18 ans .....45 €

A noter : le montant est majoré si les photos sont réalisées en mairie grâce à une station d'acquisition de demande de passeport. Aujourd'hui, seules certaines mairies sont équipées de ces appareils.

A savoir : le timbre fiscal peut être acheté dans un bureau de tabac, dans une trésorerie ou dans un service des impôts des entreprises (SIE) (anciennement Recette des impôts). Dans certains cas, le renouvellement du passeport peut se faire gratuitement.

Durée de validité : 5 ans.

Remise du passeport

Le passeport est remis au mineur accompagné de la personne exerçant l'autorité parentale au lieu de dépôt de la demande.
Le mineur signe le passeport en présence de l'agent qui le lui remet.
Lors du renouvellement, le nouveau passeport est remis contre restitution de l'ancien.
L'ancien passeport peut être conservé dans le cas où il comporte un visa en cours de validité pour la durée de validité de ce visa.

Délais d'obtention

Variables selon le lieu géographique de la demande.
Pour une demande en cours d'un passeport électronique, si le demandeur habite dans un département métropolitain (à l'exception de Paris), il peut, à partir du numéro de demande qui lui a été remis lors du dépôt de son dossier, savoir où en est sa demande (pièce disponible au guichet, en cours de fabrication...). Il n'y a pas de possibilité de suivi du passeport biométrique.

A noter : la fabrication centralisée des passeports exclut toute délivrance immédiate du titre.

LE SUIVI DE LA DÉLIVRANCE DE VOTRE PASSEPORT EN LIGNE
Il est désormais possible aux usagers de suivre leur demande de passeport grâce au nouveau portail : https://tele6.interieur.gouv.fr/

Pass aide mobilité

DES BILLETS À PRIX RÉDUITS

LE PASS AIDE MOBILITÉ vous permet de bénéficier de 80 % de réduction pour vos déplacements d'ordre privé sur l'ensemble du réseau TER Alsace dans la limite de 20 allers-retours par an (minimum de 1,20 € par billet à charge du bénéficiaire).

... POUR LES MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES

Le PASS AIDE MOBILITÉ s'adresse à toute personne seule résidant en Alsace et percevant moins de 479 € net/mois, HORS PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES, ainsi qu'à tous les couples avec ou sans enfants, ou toute personne seule avec enfant, percevant moins de 635 € net/mois.

ET FACILE D'UTILISATION

Pour bénéficier du tarif PASS AIDE MOBILITÉ (billet disponible aux automates bleus TER et guichets SNCF), il est nécessaire de retirer au préalable un bon en Mairie, dans toutes les antennes du Secours Catholique d'alsace, ou au Secours Populaire de Strasbourg.

N'oubliez pas de vous munir d'un justificatif de revenus.

Vous n'êtes pas éligible ?

Le TER Alsace à prix réduit pour les déplacements occasionnels, c'est aussi :

- **la carte Réflexe** (-30% la semaine, - 70% le week-end jusqu'à 3 accompagnateurs)
- **le carnet de billets** (-25%)

ter ALSACE

Pour toute information, rendez-vous dans votre Mairie.

Pour en savoir plus

0 800 77 98 67

Appel gratuit depuis un téléphone fixe

www.ter-sncf.com/alsace
www.region-alsace.eu

Le café des aidants

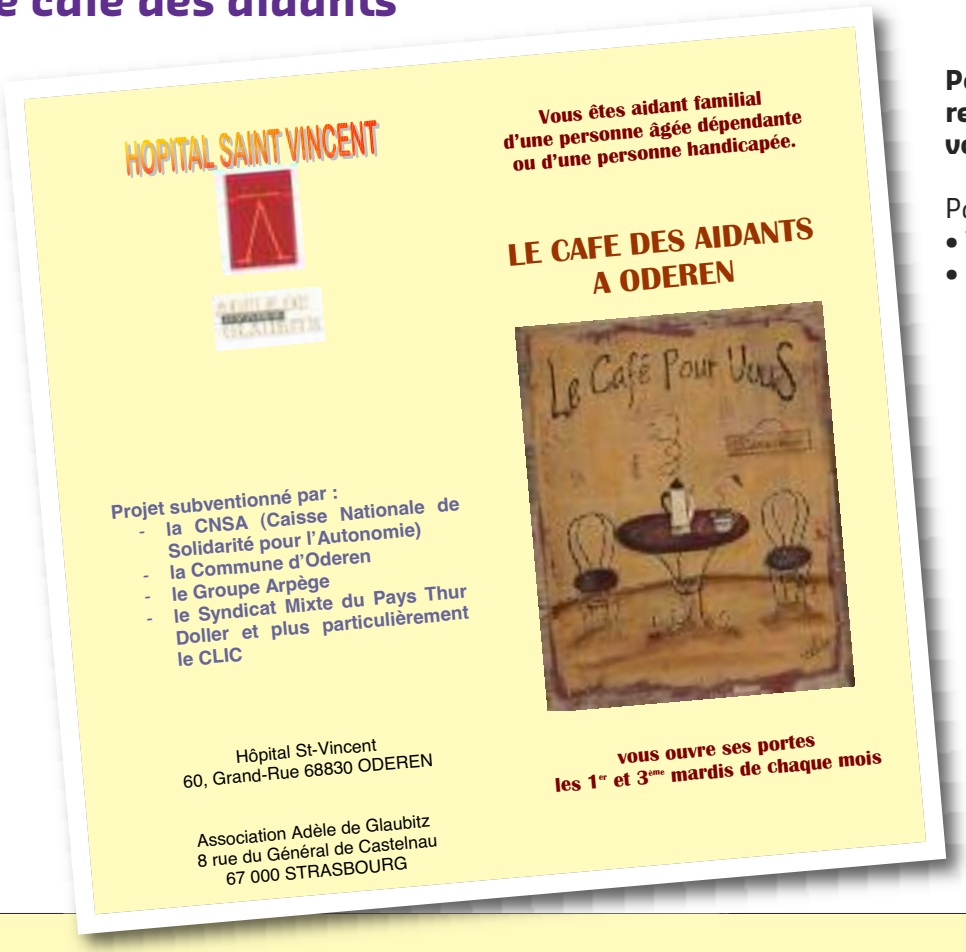

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez joindre :

Patrick MAZO
- Tél. 03 89 39 19 00
- Courriel : mazo.stvincent@glaubitz.asso.fr

DE QUOI S'AGIT – IL ?

Le café des aidants est un lieu convivial de rencontre, d'échanges, d'écoute et de soutien visant à rompre l'isolement et à prévenir l'épuisement physique et / ou psychique des aidants naturels.

POUR QUI ?

Pour toutes les personnes qui prennent soin d'une personne âgée dépendante ou d'une personne handicapée.

QUAND ?

Les premiers et troisièmes mardis du mois de 13h30 à 16h30.

OU ?

A l'Hôpital Saint-Vincent, dans les locaux du 56 grand-rue à ODEREN (anciennement locaux du kinésithérapeute)

COMMENT ?

L'idée principale est de permettre des échanges inter-aidants dans une ambiance conviviale.

Les aidants ont la possibilité de solliciter un entretien particulier avec un professionnel responsable de la structure.

D'autre part, un temps d'échanges entre aidants, supervisé par un professionnel, peut être sollicité par les participants. De la même manière, des temps d'information – formation pourront être proposés.

PAR QUI ?

Les responsables – animateurs de la structure sont :

- Mademoiselle Marie DELBECQ Psychologue de l'Hôpital EHPAD St Vincent d'Oderen
- Monsieur Patrick MAZO Cadre de santé de l'Hôpital EHPAD St Vincent d'Oderen.

Ils animeront le café des aidants à tour de rôle. A la demande des participants, les animateurs pourront faire appel à d'autres professionnels.

CHARTE DU CAFE DES AIDANTS

1. L'accès au café des aidants est libre et gratuit pour tous les aidants familiaux du canton de St Amarin.
2. Le café des aidants sera ouvert les 1er et 3ème mardis du mois de 13h30 à 16h30 sauf en périodes de congés. Les personnes seront tenues informées en cas de fermeture prévue à l'avance.
3. La priorité du café des aidants est de respecter le cheminement de chaque participant.
4. Une participation au café des aidants n'engage pas à une obligation de présence continue.
5. Tous les participants, ainsi que les animateurs, s'engagent à respecter des règles de non jugement et de confidentialité concernant les propos tenus dans le cadre du café des aidants.
6. Les animateurs veillent au bon fonctionnement de la structure.

La Chapelle Notre Dame du Bon Secours

La première chapelle fût construite à proximité d'une petite grotte dans le rocher du Maerel à l'entrée Sud du village au courant de l'année 1683. Cette grotte recevait dès le XIVe siècle des statues du Christ et de la Vierge.

Bénie en 1685, elle avait une longueur de 15 pieds et était large de 12 pieds. Très rapidement cette petite chapelle devenait un lieu de pèlerinage et a dû être agrandie et le 7 mai 1714 a été dotée d'un clocheton et d'une cloche.

En 1762, elle mesurait déjà 32 pieds de long et 18 pieds de large et fût détruite dans le cadre de la Révolution en 1793.Une nouvelle chapelle fût construite en 1802, mais ce n'est qu'en 1813 que le culte y a été autorisé.

Le pèlerinage prenait de plus en plus d'importance. Les pèlerins traversaient les Vosges et affluaient du Sundgau, de la Franche-comté, de Bourgogne et de Suisse. Devant cette affluence, il fût décidé de construire une nouvelle chapelle à la place de l'ancienne, qui fût consacrée le 9 septembre 1894 en présence de 12 000 pèlerins.

Des quêtes furent organisées pour le financement de ce nouvel édifice dans tout le Haut-Rhin et récemment nous avons trouvé des images pieuses distribuées à Castroville au Texas, rappelant le don fait pour cette chapelle.
En septembre 1898, on réalisa le chemin de croix du Calvaire avec les stations.

Avec le dynamitage du pont de la Thur, en face de la Chapelle, tous les vitraux furent brisés. Dessinés par l'Abbé ARNOLD François, de nouveaux vitraux furent mis en place en 1951.

Au cours du XXe Siècle, de nombreux travaux furent entrepris pour assécher la Chapelle, isoler la terrasse contre les infiltrations.

Les fresques de la Chapelle principale furent sauvées de la destruction (par l'humidité) par un bénévole, André GROB. Une réfection complète de la toiture a été réalisée en 1990, et avec des bénévoles les murs extérieurs furent repeints. Les années 2003 et 2004 connurent de grands travaux menés par une équipe de bénévoles.

Ces travaux portaient sur :

- *le sauvetage de la Grande Croix au-dessus du Calvaire, son éclairage,*
- *la réfection du chemin de croix,*
- *la reprise du grand mur ceinturant l'arrière de la chapelle qui menaçait de s'effondrer,*
- *la collecte des eaux,*
- *la réfection de 75 % des dalles de la terrasse,*
- *la pose d'un dallage chauffé dans la petite chapelle-grotte du bas, avec mise en place d'une petite sacristie,*
- *nettoyage des mosaïques et peinture,*
- *remise en état et peinture de la partie centrale du bas,*
- *remise en état et peinture de la Chapelle de Notre Dame des Douleurs,*
- *dépose et repose des deux escaliers à la Chapelle principale,*
- *dépose du carrelage,*
- *réfection totale de l'électricité,*
- *réparation des crépis intérieurs,*
- *nettoyage et vernissage des bois,*
- *peinture totale de la Chapelle du Bon Secours,*
- *mise en place d'un chauffage rayonnant,*
- *vernissage des fresques,*
- *remise en état des deux sacristies,*
- *mise en place d'un échafaudage pour la peinture extérieure de la Chapelle,*
- *construction de toilettes digne du pèlerinage,*
- *remplacement de la porte centrale du rez-de-chaussée,*
- *remise en état des vitraux côté parc et mise en place d'un vitrail consacré à la Vierge des 7 douleurs.*

Plus de 8 000 heures de travail pour une magnifique équipe de bénévoles, faisant économiser 183 000 € à la Commune. L'aide de l'Europe, du Conseil Régional, du Conseil Général et une aide particulière dans le cadre du fonds de réserves parlementaires, ont permis de ne pas faire appel aux contribuables locaux. En revanche, les fidèles se sont montrés généreux lors des quêtes, avec un don spécial d'un particulier de près de 3 000 €.

Notre Dame « Maria Hilf » rayonne à nouveau dans toute sa splendeur et pourrait redevenir le pèlerinage phare du sud de l'Alsace.

Un bénévole à l'honneur : Monsieur Jean Weiss

PRÉAMBULE :

En 1880, à Oderen, village du canton de Saint-Amarin, Mr Auguste Uentz, instituteur, fonde la chorale Harmonie forte de vingt cinq jeunes hommes. Il décède en 1904 à l'âge de 62 ans. Lui succèdent : Mr Schmidt jusqu'en 1908, Mr Brand jusqu'en 1911 et Mr Paschalli jusqu'en 1924. Jusque là aucun organiste n'est cité dans nos archives.

De 1925 à 1936 suivent deux instituteurs Mr Neu, à la direction jusqu'en 1936 et Mr Imhoff à l'orgue jusqu'en 1940, date de sa mobilisation. Mr Brinig et Mr Paul Feurstein, ancien maire de Kruth, se relaient également à l'orgue pendant ces périodes.

Au cours de la guerre de 14-18, Melle Immert, professeur de piano à Oderen et directrice de la chorale Sainte Cécile (s'bibalaverein) à la chapelle Notre dame du bon Secours depuis 1889, assure les messes à l'église Saint Nicolas, orgue et direction.

NB. Nous avons dans le village deux églises qui fonctionnent simultanément ou alternativement. Un prêtre était dévolu à cette chapelle à temps plein, autrefois.

Sur les bancs de l'école le petit Jean Weiss est remarqué par son maître, Mr Imhoff, pour chanter juste, et dirigé vers Mademoiselle Immert pour des cours de piano de 1935 à 1937.

Bon élève, elle lui demande de la remplacer à l'harmonium de la chapelle ! Nous sommes le 15 août 1939, le jeune homme a 15 ans !!

Rapidement il apprend à diriger les dames de la chorale, et en 1940 Mr Imhoff l'installe à l'orgue Callinet (1832) de l'église paroissiale. La mobilisation l'appelle également pendant 10 mois et dès son retour ...

... LES CHOSES SE CALMENT.

La petite expérience cède rapidement la place à la maîtrise et à l'apprentissage sur le tas.

Avec plaisir, mais non sans fébrilité, il assure donc également le chant des hommes à l'église et des dames à la chapelle.

En 1955, alors que les jeunes filles font du théâtre au Cercle Catholique et donnent de petits concerts, elles n'ont pas le droit de chanter à la tribune de l'église !!! Le nouveau drapeau de la Chorale baptisée Saint-Nicolas, est remis au président Eugène Kohler par le président de la F.S.C.M. Mr Walliser à l'occasion de son 75º anniversaire. La chorale Sainte Cécile d'Oderen en devient la marraine et depuis ce jour les dames chantent à la tribune !

Ce jour de grande fête est l'occasion d'un grand rassemblement où la marche fédérale est interprétée par l'ensemble des Dames de Fellering et Oderen accompagnées au piano par Mr Joseph Marrer, instituteur à Oderen (et organiste qui remplaçait occasionnellement Jean Weiss entre 1947 à 1963).

Infatigable pianiste et chanteur, Jean est de toutes les manifestations : mariages, funérailles, vêpres et chemins de croix dans les deux lieux de culte. Les excursions ont emmené chanter le groupe à Dusenbach, Mariastein, Notre-Dame du Schauenberg ou Fribourg dans une chapelle militaire.

Jean Weiss cumule ainsi 10 000 messes et offices, mais nous ne pouvons comptabiliser les heures de répétition et préparation du chant.

En 1960 la chorale se présente en individuel au festival de musique et chant à Colmar (la seule).
Mr Weiss conserve un excellent souvenir du rassemblement ANCOLI Bercy en 1988 entre autres.

Jean Weiss est né le 24 août 1924 à Oderen, toujours là, fidèle au poste depuis 70 ans, il se déplace pour faire chanter les personnes âgées de l'hôpital et prépare nos partitions.

Titulaire des plus hautes distinctions de l'Union Sainte Cécile, il s'est vu remettre des mains du Secrétaire Général de la F.S.C.M. Mr Wucher la Lyre fédérale en 1999.

La place nous manque pour retracer les innombrables activités de Mr Weiss liées à la paroisse et plus particulièrement au Conseil de Fabrique ainsi que 55 années au sein du Cercle Catholique.

Tous les choristes d'Oderen et d'ailleurs ainsi que ses amis organistes le remercient chaleureusement pour son dévouement, son calme et sa grande patience.

MARRER Paul
Pdt de la Chorale Saint-Nicolas d'Oderen

Une petite fête en son honneur aura lieu à la St Nicolas 2009 pour 70 ans de mérite.

La paroisse d'Oderen

DONS ET RECUS FISCAUX

Si vous décidez de soutenir financièrement le Conseil de Fabrique au profit de notre église paroissiale ou de la Chapelle Notre Dame du Bon Secours vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts de 66 % du montant de votre don et ce jusqu'à 20 % de votre revenu net imposable. Un reçu fiscal vous parviendra dès réception de votre don.

Exemple : Un don de 20 € ne vous revient en réalité qu'à 6.80 €. La différence (13.20 €) sera déduite du montant de vos impôts.

QUELQUES NUMÉROS UTILES

Les responsables cités ci-dessous se feront un plaisir de répondre aux questions que vous vous posez peut-être si elles relèvent de leur compétence.

• **M. le Curé, François GASCHY**
Presbytère de Husseren-Wesserling – 2 rue Curiale.
Tél. : 03.89.82.63.77 - 06.73.39.58.40

Vous pouvez aussi le rencontrer après les offices célébrés soit à l'église paroissiale soit à la chapelle de l'hôpital ou encore à la chapelle Notre Dame du Bon Secours (voir bulletin interparoissial mensuel pour les lieux et les horaires de ces offices – Ce document est disponible par abonnement 5 € par an pour 11 numéros).

• **M. le Diacre, Jean-François MULLER**
Presbytère d'ODEREN – 53 Grand'Rue.

Les personnes dites « relais » :
• **Mme Marie-Odile KUBLER**
mercerie WEISS : tél. : 03.89.38.72.27
domicile : 74 Grand'Rue ODEREN – Tél. : 03.89.82.70.79
• **M. René GLASSER**
38 Grand'Rue ODEREN – Tél. : 03.89.82.12.46

N'hésitez pas à vous adresser à eux !!!

Ils pourront répondre à beaucoup de questions que vous vous posez : par exemple, comment faire pour faire lire une messe pour une personne décédée ? A qui m'adresser pour faire baptiser un enfant ? etc etc.....

Le Temps de Noël

Le Temps de Noël est un moment très particulier dans la vie des alsaciens. Le temps des Noëlies 2009, campagne créée par le Président Adrien Zeller, a été inscrit du 25 novembre au 6 janvier.

Le coup d'envoi aura lieu le vendredi 27 novembre 2009 à 17 h. Il sera demandé à chaque commune d'allumer les lumières de Noël (17h) et d'y associer les habitants en leur demandant de mettre les décors et les lumières en place.

Pour donner plus de résonance à cet événement, les Eglises d'Alsace s'associeront en faisant retentir les cloches au même moment. Les Offices de Tourisme et les hébergeurs (hôteliers-restaurateurs, gîteurs, meublés et autres sont invités à offrir le « verre de l'amitié » avec des bredalas en guise de remerciement pour leur mobilisation).

Une fête des Tilleuls réussie

Beau succès pour l'édition 2009 de la Fête des Tilleuls du Cercle Ste Marie.

Cette manifestation bientôt centenaire, uniquement interrompue durant les années de guerre, reste un des grands moments de la vie estivale de notre village. Dès l'aube la rue principale s'est transformée en marché aux puces et ils étaient nombreux à déambuler à la recherche de l'objet rare ou tout simplement d'une bonne affaire. Très apprécié aussi à cette heure matinale, le stand de café croissants.

La messe célébrée dans les jardins du Cercle a été suivie d'un concert apéritif animé par les DAMPF PFIFLA, occasion pour les membres de la Société d'offrir le verre de l'amitié à toutes les personnes présentes sur le site.

Les tables étaient bien garnies à l'heure du traditionnel repas « sanglier spaetzlés », de quoi prendre des forces pour une après midi riche en animations de tous genres. Distillation en direct par les membres de la Sté Arboricole, stand de tir en partenariat avec la Sté de tir locale, tombola, loterie, manège, structure gonflable.....La salle entièrement rénovée a servi de cadre à une magnifique exposition artisanale. C'est en habit traditionnel alsacien que le groupe folklorique HUGSTEI BRAMA a dansé pour le plus grand plaisir des nombreux touristes. Soleil oblige, le stand de bière pression a lui aussi connu un franc succès tout comme celui des saucisses-frites.

Honneur aux tartes flambées en soirée et danse jusque tard dans la nuit au son de l'orchestre STEPH et CHRIS.

Toute l'équipe du Cercle vous donne dès à présent rendez vous pour la prochaine édition de la Fête des Tilleuls le 8 Août 2010.

Pour le Cercle
Armand WEISS

Kermesse à Oderen par le Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes d'Oderen a organisé sa première kermesse ouverte aux enfants des écoles d'Oderen.

Basket, foot, parcours avec obstacles, pêche aux canards, jeux de massacre et de quilles étaient prévus au programme. Les enfants, souvent encouragés par leurs parents, sont venus en nombre participer aux différentes épreuves. Monsieur le Maire et son Adjointe ainsi que les instituteurs et certains adultes n'ont pas hésité à montrer l'exemple à la grande joie des plus petits.

Après toutes ces émotions, un stand de boissons et de gâteaux confectionnés par les mamans était le bienvenu. Les cinq premiers de chaque classe ont été récompensés et tout le monde s'est donné rendez vous pour une deuxième édition l'année prochaine.

Le CM Jeunes tiendra un stand lors du BREDALAMARK.

A. WEISS
Adjoint en charge du CMJ

Le catch sportif

Sport spectacle populaire par excellence, cette discipline a su allier à la technique de la lutte libre, Greco Romaine et du Pancrace, toute une partie spectaculaire basée sur l'envolée, la force, la rapidité, l'agilité et la précision.
Le catch sportif est un sport à 90% pratiqué par des athlètes de haut niveau qui pour accentuer le côté spectacle apporte 10% de show très prisé du grand public.
La Wrestling Star, présidée par Pierre Flandin-Bletty est la seule fédération reconnue par ses pairs. Chaque catcheur et catcheuse qui se produit sur un ring est obligatoirement licencié à la fédération
et possède toutes les assurances pour pratiquer.

- Au Japon,
  le catch est un sport.
- Au Mexique,
  le catch est une religion.
- Au Canada,
  le catch est un mythe.
- Aux Etats-Unis, le catch est un sport à grand spectacle.
- En France, le catch est un sport amateur.

Dans la vallée de Saint Amarin, le catch est un rendez vous incontournable !

L'amicale des sapeurs pompiers vous donne d'ores et déjà rendez vous le samedi 6 Mars 2010 dans la salle du CAP à Saint Amarin pour venir ovationner ces gladiateurs des temps modernes.

Cette année un nouveau plateau de catcheurs jusqu'alors inconnu dans la vallée va venir, ce sera du lourd !

Lâcher d'un chamois

Lundi 8 juin 2009, un chamois élevé en captivité a été relâché sur le territoire de la commune d'Oderen.

Tout a commencé au printemps 2008, quand les chasseurs de la société du Himmelreich d'Oderen ont fait la découverte d'un chamois mort.
C'était une chèvre dont le chevreau gambadait autour du corps de sa mère. Avec une épuisette de pêcheur, les chasseurs ont réussi à capturer l'orphelin et à le confier aux bons soins de l'association « Sauvegarder la nature » de Wittenheim qui possède l'agrément pour soigner les animaux sauvages.

Dans un premier temps, le jeune chamois a mal supporté ses nouvelles conditions de vie. Souffrant d'un problème de digestion, il maigrissait rapidement. Mais peu à peu, grâce à la compétence de Jean-Paul Burget, responsable du refuge, sa santé s'est améliorée. L'objectif de relâcher l'animal pouvait dès lors être envisagé. Pour éviter que l'animal ne prenne trop l'habitude de l'homme, ses soigneurs plaçaient un chiffon autour de la tétine, pour masquer l'odeur humaine. Comme il fallait l'habituer à une nourriture qu'il pourrait ensuite trouver dans la nature, les responsables du refuge ont accueilli les herbes et les ronces dont se nourrissent les chamois en liberté. Une lourde tâche qui a porté ses fruits car pour son premier anniversaire, l'éterle a pu être relâchée sur le territoire qui l'avait vu naître. En ouvrant la porte de sa caisse, le chamois est sorti prudemment sur quatre ou cinq mètres, a marqué un temps d'hésitation, puis s'est enfui vers la liberté.

Un grand moment d'émotion pour les soigneurs ! Une bague visible à l'oreille permettra de reconnaître ce chamois. Olivier Schildknecht, adjudicataire du lot n° 2 de la commune a contacté les chasseurs voisins de son territoire pour les informer de l'événement mais aussi leur demander de ne pas tirer sur l'animal.

Match de football en Haute Thur !

C'est l'équipe d'ODEREN qui joue les barrages contre WILDENSTEIN !
Le match débute sous les meilleurs auspices et les supporters de l'ASO sont confiants. En effet peu avant la MITZACH un but est encaissé par le GOLBACH de la pierre sauvage.

Et les commentaires fusent,

« Ils jouent comme des chèvres ce n'est pas un club-house qu'il leur faudrait mais une GEISHOUSE ! »

« Ils sont en train de se noyer il faut attendre que la TH-URBES ah ah ah ! »

« Ça FELLERING s'ils prennent une THANNée ils comprendront qu'il est nécessaire qu'ils reKRUTH »

« Eh vas-y MOLLAU mer an que gald schisser et il nous faudrait un sac AMARIN pour faire le tri»

« Oui c'est MOOSCH mais il mériterait de leur rentrer dans le RANSa-sPACH ! »

Trucs et astuces pour le jardin et la maison

LE PAILLAGE

Voilà quatre ans que j'ai planté des fraisiers, des remontants qui produisent deux fois dans l'année : une première fois au printemps et une seconde fois en septembre, à condition de bien les entretenir.

Un peu d'engrais pour fraisiers au départ, d'arrosage s'il fait gros sec et le désherbage... Mais pour moi le désherbage est une véritable corvée. Alors cette année, j'ai opté pour le paillage. GÉNIAL : une corvée en moins et je gagne aussi sur les arrosages donc des économies d'eau surtout cette année.

Pour un paillage, vous pouvez utiliser de la paille, mais aussi récupérer les tontes de pelouse que vous aurez bien séchées auparavant. L'herbe fraîche se tasse et pourrit...Cet hiver vous pourrez laisser le paillage, il se décomposera et apportera ce qu'il faut en engrais naturel aux fraisiers.

Le paillage n'est pas uniquement réservé aux fraisiers, il peut s'appliquer à tout autre légume ; les courges par exemple qui ont besoin de beaucoup d'eau. Cela empêche l'évaporation trop rapide de l'arrosage.

L'automne est là, noix, noisettes et châtaignes se ramassent.

Voici une recette pour les châtaignes...

COUPES DE MARRONS À L'ORANGE

Pour 6 personnes :

3 oranges
300gr de sucre cristallisé
250gr de fromage blanc
200gr de crème de marron

- Epluchez les oranges en retirant le plus de peau blanche.
- Coupez les en quartiers et mixez les pour les réduire en purée.
- Vous pouvez ajouter quelques zestes.
- Pesez cette purée d'agrumes et ajoutez 85 gr de sucre pour 100gr de pulpe.
- Mélangez et portez à ébullition durant 20 mn.
- Laissez refroidir.
- Mélangez la crème de marron et le fromage blanc, sucrez éventuellement...
- Répartissez dans 6 coupes larges et versez par-dessus une belle couche de marmelade ; laissez au frais pendant 1 heure.

Bon appétit !

Mots croisés

Proposé par Patrick

CONNAISEZ-VOUS LES RUES ET LIEUX DITS D'ODEREN ?

Pour participer au jeu d'ODEREN, retournez vos grilles remplies à la Mairie **pour le 30 novembre 2009**. Un cadeau sera offert aux 10 premières bonnes réponses.

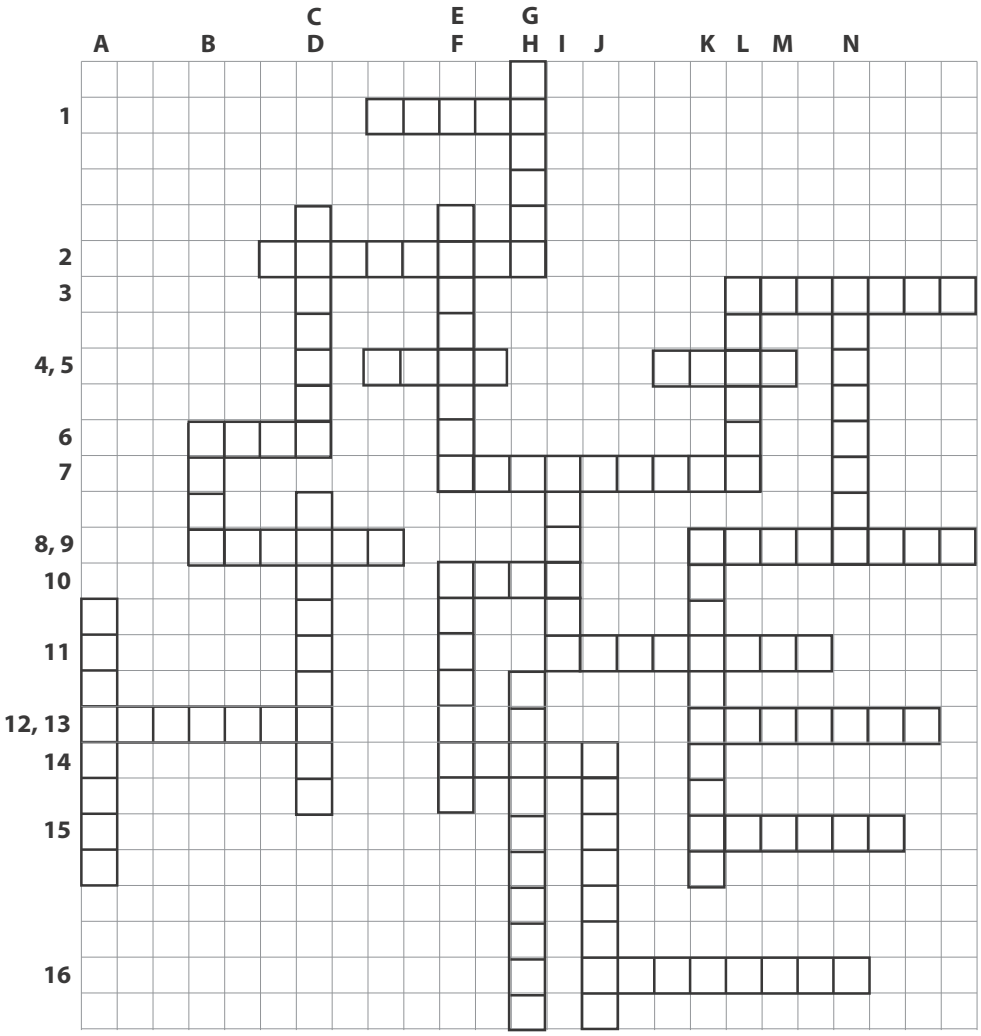

HORIZONTALEMENT

1 accueil les pêcheurs (Fossé)
2 chemin de croix
3 les arbres fruitiers s'y font rares
4 on peut y trouver le bonheur
5 elle a accès un sens de circulation prioritaire
6 rendez-vous des voyageurs
7 face à la chapelle
8 moraine et étang portent son nom
9 fleurissent à la fin de l'été
10 site propice aux libéristes
11 très fréquentée lors des feux de la St Jean
12 apparence d'une personne (Bel)
13 St patron d'Oderen
14 elle se divise
15 terrains de culture
16 St Nicolas s'y baigne (Chemin)

VERTICALEMENT

A cousins des corneilles
B avec un "e" sert à corriger
C Land Allemand (Cour)
D elle est la principale (2 mots)
E arbres à tisane (Allée)
F usine disparue (cour)
G il faut l'emprunter pour aller au culte
H souvent à sec l'été
I mène à l'arbre isolé
J aboutir à 2 fermes
K on y fabrique du fromage de chèvres
L forte activité en automne
M usinier longeant la Thur
N voie sans issue (Chemin)

Calendrier des manifestations

> 06/11/2009 à 20h30
> 07/11/2009 à 20h15
> 14/11/2009 à 20h15
> 15/11/2009 à 14h30
> 20/11/2009 à 20h30

THEATRE "Alles in ordnung" pièce de Armand LAURENT – Réservation des billets à la Bonneterie WEISS 03.89.38.72.27 - Salle du cercle Ste Marie

> 11/11/2009 :

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE à 9h40

> 21/11/2009

CALENDRIER DES SAPEURS POMPIERS
toute la journée
CONCERT DE GALA à la Salle des Fêtes d'ODEREN (musique Alsatia) à 20h30

> 28/11/2009
> 29/11/2009

BREDALAMARK toute la journée dans la cour de l'école

> 29/11/2009

SAINT NICOLAS, Fête patronale

> 06/12/2009

SAINT NICOLAS, fête patronale à 10h
L'office sera chanté par les chorales d'Oderen et Kruth, soutenues par le Chœur d'hommes de la Fédération des Sociétés Chrétiennes de Chant et de Musiques d'Alsace. Sous la direction de M. François Ebner, ils donneront un mini-concert à l'issue de la messe.

> 06/12/2009

CONCERT DE NOËL des petits chanteurs de GUEWENHEIM à 17h dans la salle socio-éducative (cercle Ste Marie) - Entrée libre

> 13/12/2009

REPAS DE NOËL DES AÎNÉS
à 12h dans la salle socio-éducative (cercle Ste Marie)

> 29/12/2009

DON DU SANG de 16h30 à 19h30 dans la salle des Fêtes d'ODEREN (musique Alsatia)

> 14 et 15/11/2009
> 5 et 6/12/2009
> 26/12/2009
> 01/02/2010

BATTUE DE CHASSE sur le ban communal - rive gauche de la Thur (sens Kruth - Fellering)

> 31/12/2009

SOIREE DE LA SAINT SYLVESTRE au club house à ODEREN (salle des footballeurs) oragnisée par le GTI Team de BITSCHWILLER LES THANN -
Contact : LIEBER Héloïse 06.82.62.71.86
(Au programme :- Buffet - Dessert et café - Coupe de crémant - Soupe à l'oignon - Cotillons et bonne humeur .....)

> 09/01/2010

VOEUX DU MAIRE à 18h dans la salle socio-éducative (cercle Ste Marie)

> 06/03/2010 à 20h

GALA DE CATCH dans la salle du CAP à SAINT-AMARIN

Mairie d'Oderen
54, Grand'Rue
03 89 82 60 53

Horaires d'ouverture :
- **du lundi au jeudi de 10h30 à 11h30 et de 16h à 18h**
- **le vendredi de 10h30 à 11h30 et de 15h30 à 16h30**

Pharmacies de garde

NOVEMBRE 2009

dim	**1er**	Ph. des Trois Sapins (Thann)
lun	**2**	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)
mar	**3**	Ph. St-Jacques (Thann)
mer	**4**	Ph. de la Thur (Moosch)
jeu	**5**	Ph. Ginglinger (Cernay)
ven	**6**	Ph. de la Vallée (St-Amarin)
sam	**7**	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)
dim	**8**	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)
lun	**9**	Ph. de la Collégiale (Thann)
mar	**10**	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)
mer	**11**	Ph. du Marché (Cernay)
jeu	**12**	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)
ven	**13**	Ph. de la Croisière (Cernay)
sam	**14**	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)
dim	**15**	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)
lun	**16**	Ph. St-Jacques (Thann)
mar	**17**	Ph. de la Thur (Moosch)
mer	**18**	Ph. Ginglinger (Cernay)
jeu	**19**	Ph. de la Collégiale (Thann)
ven	**20**	Ph. des Trois Sapins (Thann)
sam	**21**	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)
dim	**22**	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)
lun	**23**	Ph. du Marché (Cernay)
mar	**24**	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)
mer	**25**	Ph. Oberlin (Oderen)
jeu	**26**	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)
ven	**27**	Ph. St-Jacques (Thann)
sam	**28**	Ph. de la Croisière (Cernay)
dim	**29**	Ph. de la Croisière (Cernay)
lun	**30**	Ph. Ginglinger (Cernay)

Pharmacies ouvertes l'après-midi : Jeudi 19 et samedi 21 à Moosch, jeudi 26 et samedi 28 à St Amarin, jeudi 5 et samedi 7 à Wesserling, jeudi 12 et samedi 14 à Oderen.

DÉCEMBRE 2009

mar	**1**	Ph. des Trois Sapins (Thann)
mer	**2**	Ph. de la Collégiale (Thann)
jeu	**3**	Ph. du Grand Ballon
ven	**4**	Ph. de la Thur (Moosch)
sam	**5**	Ph. du Marché (Cernay)
dim	**6**	Ph. du Marché (Cernay)
lun	**7**	Ph. de la Thur (Moosch)
mar	**8**	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)
mer	**9**	Ph. St-Jacques (Thann)
jeu	**10**	Ph. de la Croisière (Cernay)
ven	**11**	Ph. Ginglinger (Cernay)
sam	**12**	Ph. Oberlin (Oderen)
dim	**13**	Ph. Oberlin (Oderen)
lun	**14**	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)
mar	**15**	Ph. des Trois Sapins (Thann)
mer	**16**	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)
jeu	**17**	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)
ven	**18**	Ph. du Marché (Cernay)
sam	**19**	Ph. de la Thur (Moosch)
dim	**20**	Ph. de la Thur (Moosch)
lun	**21**	Ph. de la Vallée (St-Amarin)
mar	**22**	Ph. Oberlin (Oderen)
mer	**23**	Ph. St-Jacques (Thann)
jeu	**24**	Ph. de la Croisière (Cernay)
ven	**25**	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)
sam	**26**	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)
dim	**27**	Ph. de la Vallée (St-Amarin)
lun	**28**	Ph. de la Collégiale (Thann)
mar	**29**	Ph. Ginglinger (Cernay)
mer	**30**	Ph. des Trois Sapins (Thann)
jeu	**31**	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)
ven	**1er**	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)

Pharmacies ouvertes l'après-midi : Jeudi 17 et samedi 19 à Moosch, jeudi 26 et samedi 26 à St Amarin, jeudi 3, samedi 5 et jeudi 31 à Wesserling, jeudi 10 et samedi 12 à Oderen.

Directeur de la publication : ALLONAS Francis, Maire
Responsable : WYSS Éliane, Adjointe
Crédit photos : Mairie d'Oderen

Imprimé à 650 ex. Novembre 2009.

Dépôt légal n° 507

conception & impression **publi-h**
ZA rue de la Scierie - Uffholtz - CERNAY
Tél. 03 89 75 51 43
Imprimé sur papier recyclé.